

Garantie

Pièces de Rechange



Merci d'avoir fait l'acquisition d'une pièce de rechange d'origine Zumex. Nous espérons que notre pièce de rechange répondra parfaitement à vos besoins et que vous serez satisfait de son fonctionnement et de sa durée de vie.

Les pièces de rechange d'origine Zumex sont les mêmes que celles utilisées pour nos appareils. Elles sont soumises aux mêmes contrôles de qualité que ceux auxquels sont soumis les éléments installés sur vos appareils, et répondent aux exigences des réglementations les plus strictes afin de garantir la qualité et la sécurité des pièces de rechange.



* Consultez la gamme de produits certifiés.

Dans le présent document, vous trouverez ci-après les conditions de garantie de la pièce de rechange d'origine Zumex que vous avez achetée.

Conditions de la Garantie de Base

Zumex garantit, pendant 6 mois à compter de la date de votre achat, l'excellente qualité et le bon fonctionnement de la pièce de rechange d'origine Zumex que vous venez d'acheter neuve. Cette garantie couvre exclusivement les pièces de rechange d'origine Zumex.

Veuillez lire attentivement ce document et, en cas de doute, contactez-nous sur service@zumex.com

Que couvre la garantie ?

La présente garantie comprend le droit au remplacement gratuit de toute pièce de rechange d'origine Zumex que vous avez achetée neuve à Zumex Group, S.A., en cas de défaut, pourvu qu'il s'agisse d'un défaut de fabrication occasionnant un dysfonctionnement. La garantie ne supposera en aucun cas le remboursement du prix d'achat.

Zumex est en droit de vous demander à tout moment de retourner la pièce défectueuse dont vous sollicitez le remplacement, afin de pouvoir contrôler le défaut. Sa remise sera alors une condition obligatoire pour la validité de la garantie. S'il s'agit effectivement d'un défaut de fabrication, la pièce sera remplacée et les coûts en découlant seront assumés par Zumex.

Pour faire jouer la présente garantie Zumex, vous est tenu de justifier, au moyen de la facture d'achat correspondante, de la date d'acquisition de la pièce de rechange d'origine Zumex.

Que ne couvre pas la garantie ?

Étant donné que Zumex, en tant que fabricant de la pièce de rechange d'origine, ne peut être responsable de certains aspects étrangers à notre activité, certaines pannes et dommages ne peuvent être couverts par cette garantie.

Veillez vérifier à la livraison l'état de la pièce de rechange d'origine Zumex que vous venez d'acheter et assurez-vous que la pièce est adaptée avant de procéder à son installation. N'oubliez pas qu'un mauvais diagnostic peut faire en sorte que la pièce de rechange achetée ne fonctionne pas correctement ou provoquer un fonctionnement inapproprié de l'appareil. Cette garantie et celle de l'appareil sur lequel est installée la pièce de rechange ne couvrent pas les détériorations, dommages ou défauts de fonctionnement dus à une erreur dans le choix de la pièce de rechange, à une installation inadaptée ou une utilisation inappropriée de la pièce de rechange.

À défaut d'envoi de la pièce défectueuse, sur demande, et à des fins de contrôle du défaut par Zumex, la présente garantie sera sans effet.

En tout cas, la présente garantie ne couvre pas :

- La mise à disposition du service (déplacement), la main d'œuvre et le transport, qui pourraient éventuellement avoir lieu dans les cas où Zumex le jugerait opportun
- Les pannes ou dommages subis par la pièce de rechange et non imputables à sa conception ou fabrication, mais dus à des conditions externes, les détériorations causées par des chocs, les dommages occasionnés par des conditions climatiques ou d'autres phénomènes naturels, ainsi que les influences externes comme les surtensions et/ou surpressions.
- Les pannes ou dommages subis par la pièce de rechange suite à un usage indu ou à une utilisation autre que celle définie par le fabricant, en raison d'une mauvaise manipulation, l'utilisation de produits de nettoyage ou d'agents chimiques inadaptés, les dommages causés par des effets chimiques ou électrochimiques de l'eau, ainsi que par des installations ou montages incorrects, du fait de conditions générales environnementales anormales ou d'un mauvais entretien de l'appareil suite à l'inobservation des travaux de maintenance et de nettoyage, conformément aux instructions d'utilisation.
- Le remplacement ou la réparation de pièces usées, compris dans l'entretien et le nettoyage courant de l'appareil ; ainsi que les pièces que le fabricant recommande de remplacer au terme d'une certaine durée ou d'un nombre de cycles de fonctionnement.
- Le remplacement ou la réparation de pièces fragiles et/ou de pièces en plastique (comme, par exemple, les cales, manettes, capots, bacs, robinets, etc.), dès lors que leur dysfonctionnement ou leur rupture ne sont pas imputables à un défaut de fabrication.

Enfin, la garantie n'est pas applicable si la pièce de rechange est installée sur des appareils sur lesquels sont installées des pièces autres que des pièces d'origine Zumex ou sont utilisées des pièces additionnelles ou accessoires autres que des pièces d'origine Zumex.

Important

Pour bénéficier de la présente garantie, il est indispensable de justifier, auprès de Zumex Group, S.A., de la date de réception de la pièce de rechange neuve d'origine Zumex, en produisant la facture d'achat que vous devez conserver.

À l'exception des garanties expresses prévues ci-dessus, Zumex n'accorde aucune autre

garantie, expresse ou implicite, statutairement ou autrement, concernant le produit, l'aptitude d'un employé précis ou non. A la mesure que permettent les lois locales, Zumex ne sera pas tenue responsable de la perte de jouissance du produit, du désagrément, de la perte ou de tout autre dommage indirects découlant de l'utilisation du produit ou de l'inaptitude à utiliser le produit ou de la violation de toute garantie expresse ou implicite.

Bienvenue chez Zumex, nous espérons que vous ferez bon usage de vos produits.

*Les conditions de garantie applicables aux produits vendus après le 01/01/2014.